

[Texte]

paiements sont faits. Il y a un calcul grossier que vous pouvez faire assez rapidement. Pour la première année, le plafond était de 50 millions de dollars; or il y a un million d'anglophones au Québec et un million de francophones à l'extérieur du Québec. En gros, cela vous donne que la moitié est dépensée au Québec, l'autre moitié hors du Québec. Des francophones qui vivent hors du Québec à peu près un demi million vivent en Ontario, ce qui fait que si vous divisez le total par quatre, vous arrivez à environ douze millions et demi, peut-être plus avec les subventions pour l'enseignement de la langue seconde.

M. Yalden: Le chiffre que j'ai donné tout à l'heure pour l'enseignement de la langue de la minorité plus ce qu'il en coûte pour l'enseignement de la langue seconde, forment un total de l'ordre de \$14,350,000. Maintenant, l'enseignement de la langue de la minorité coûte à peu près 8 millions et demi, et celui de la langue seconde, à peu près 3 millions et demi; le reste va pour les frais administratifs.

M. Richard: Est-ce que vous vous êtes consultés sur l'utilisation que l'on fait de ces fonds?

M. Pelletier: Non; c'est-à-dire que nous avons fixé ensemble les objectifs, comme j'ai dit dans ma déclaration initiale, et nous nous sommes donné rendez-vous au bout de dix-huit mois pour évaluer ce qui aura été fait. Mais il est entendu que ces sommes doivent être consacrées à augmenter le pourcentage ou la qualité de l'enseignement du français dans les écoles de la minorité linguistique et à améliorer la quantité de l'enseignement de la langue seconde.

M. Richard: Monsieur le président, je crois que les autres questions à poser sur le bilinguisme, je les poserai à M. Carson.

The Chairman: It is twelve o'clock and I think Mr. Pelletier has another appointment, so we will now adjourn to the call of the Chair. We will try to have Mr. Pelletier come back, as I know there are members who have additional questions to ask, as well as to make arrangements for Mr. Stanbury so that we can complete our investigations of the Department of the Secretary of State before going on to deal with other agencies for which he speaks to the House of Commons.

Mr. Nowlan: Mr. Chairman, I certainly think this sounds agreeable and reasonable, but I would like to ask a simple question on the last point that Mr. Richard was asking about. What is the year-end for the fiscal arrangement in this tax-sharing program for developing the minority language in the other provinces? Is it March 31?

Mr. Pelletier: No, this is operated on a January 1 to January 1 basis.

Mr. Nowlan: I appreciate the discussion we had of this last year when you in effect defined the program. Are we going to have to wait until January 1, 1972? Perhaps by the time you come back you will have the figures and we can actually see how the thing was paid out?

[Interprétation]

payments have been made. Of course you can make fairly rapidly a gross estimate. For the first year, the selling was about 50 million dollars; there are 1 million English speaking people in Quebec and 1 million French speaking people inside Quebec. Grossly, this gives you that half of it is spent in Quebec, and the other half outside Quebec. From the French speaking people who live outside Quebec, approximately 500 thousand of them live in Ontario, which makes that if you divide the total by four, you get approximately 12 and a half million, maybe more with a grant for the teaching of the second language.

Mr. Yalden: The figure I gave a while ago for the teaching of the minority language plus the whole cost of the teaching of the second language, make a total of approximately \$14,350,000. Now, the teaching of the minority language costs approximately 8½ million dollars and the teaching of the second language approximately 3½ million dollars; the rest goes for the administrative cost.

Mr. Richard: Are you consulted of the use which is made of this fund?

Mr. Pelletier: No, that is to say that we have established together the objective, as I said in my previous statement, and we decided to meet again in 18 months to evaluate what has been made. But it is agreed that this sum must be used to increase the percentage of the quality of the teaching of french in the linguistic minority school and to improve the quality of the teaching of the second language.

Mr. Richard: Mr. Chairman, I think that the other questions to be asked on the bilingualism, I am going to ask them to Mr. Carson.

Le président: Il est midi et je pense que M. Pelletier a un autre rendez-vous, aussi nous allons maintenant nous ajourner à l'appel du président. Nous essaierons d'avoir de nouveau M. Pelletier, car je sais qu'il y a des députés qui ont des questions supplémentaires à lui poser, et nous essaierons aussi de faire des arrangements pour M. Stanbury afin que nous puissions terminer nos investigations du ministère de Secréariat d'État avant de nous occuper d'autres agences pour lesquelles il parle à la Chambre des communes.

M. Nowlan: Monsieur le président, je pense que cela apparaît agréable et raisonnable, mais j'aimerais poser une simple question sur le dernier point que M. Richard a demandé. Quelle est la date de fin d'année pour l'arrangement fiscal dans ce programme d'impôt partagé pour développer la langue de la minorité dans les autres provinces? Est-ce que c'est le 31 mars?

M. Pelletier: Non, ce programme va du 1^{er} janvier au 1^{er} janvier suivant.

M. Nowlan: J'apprécie l'étude que nous avons eue de ceci l'année dernière lorsque vous avez défini le programme. Nous devons attendre jusqu'au premier janvier 1972? N'est-ce pas? Peut-être au moment où vous reviez, vous aurez les chiffres et nous pourrons voir en fait comment la chose a été versée?